



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

23 octobre 2019

Deux projets de stockage d'électricité à Mayotte : plus d'ENR, moins de CO<sub>2</sub>.

A l'issue de l'appel à projets de stockage organisé sur le territoire de Mayotte, la CRE a retenu, parmi les 17 dossiers déposés, deux projets pour une puissance totale d'environ 11 MW. Ces projets faciliteront le développement des énergies renouvelables sur ce territoire réduisant ainsi les émissions de CO<sub>2</sub> du parc thermique de 6100 tonnes par an. Ils évitent des surcoûts sur les charges de service public d'électricité de 39 M€ sur les 25 années à venir.

Ces projets dont le financement engendrera des charges de service public de l'électricité, de l'ordre de 33 M€, permettront d'éviter, d'après les estimations de la CRE, des surcoûts de production de 72 M€ soit une économie de charge de 39 M€ sur les 25 années à venir.

Ces projets faciliteront le développement des énergies renouvelables, ils joueront un rôle prépondérant pour assurer la qualité d'alimentation du système mahorais. Ils permettront de stocker l'électricité pendant les périodes de fort ensoleillement pour la restituer aux pointes de consommation, le soir, par exemple. Ils apportent ainsi des solutions techniques au système électrique de Mayotte dont le dimensionnement est plus limité que dans la plupart des autres ZNI.

Cet appel à projet est le second organisé dans les ZNI, après celui concernant les territoires de Corse, Guadeloupe, Guyane, Martinique et de la Réunion. Ces appels à projet ont permis de retenir 13 projets pour une puissance totale de 61 MW développée avant 2021.

Ces projets ont tous été sélectionnés dans le respect du cadre législatif qui impose que de telles opérations n'engendrent pas de coût supérieur au coût de production évité.

Une baisse des coûts du stockage a été observée entre ces deux appels à projets. Toutefois il n'est pas certain qu'elle soit suffisante pour permettre le développement de nouveaux projets efficaces dans les ZNI. Dans ce contexte, la CRE juge nécessaire d'analyser la valeur restante du stockage sur l'ensemble des territoires avant d'ouvrir un nouveau guichet.

La CRE communiquera au premier trimestre 2020 sur l'opportunité de lancer un nouvel appel à projets de stockage sur les différents territoires des ZNI.

Contacts presse :

Anne MONTEIL : 01.44.50.41.77 – [anne.monteil@cre.fr](mailto:anne.monteil@cre.fr)

*Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence.*